



Formation Devenir Formateur PRAP* 2S



***Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Médico-Social**

Le dispositif de formation-action « prap 2S » permet aux établissements et structures de s'inscrire dans un **projet de prévention des risques professionnels liés à l'activité physique**.

En effet, grâce ses compétences, le formateur prap 2S est capable d'**élaborer un projet de formation-action** intégré à la démarche de prévention de l'établissement ou de la structure pour lequel il intervient (traitement des indicateurs de santé et de sécurité au travail, évaluation et expression des besoins, etc.).

Il est en mesure de **proposer des pistes d'améliorations des conditions de travail** grâce à la mobilisation d'outils d'observations et d'analyse de l'activité physique aux postes de travail.

Exploiter la démarche d'accompagnement à la mobilité de la personne aidée fait également parti de ses compétences. Ainsi il développe et partage une démarche centrée sur le "prendre soin de l'autre et de soi" pour favoriser l'autonomie des personnes aidées et préserver la santé des soignants.

Enfin, il est également capable d'**organiser, d'animer et d'évaluer une formation-action** des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (acteurs prap 2S).

Ainsi le formateur prap 2S est un réel accompagnateur et conseiller pour les entreprises souhaitant mettre en place ou dynamiser une culture de prévention telle qu'elle est définie par le réseau prévention (INRS, la CNAM, CARSAT CRAMIF, CGSS et EUROGIP).

Pourquoi la prap dans les établissements du secteur Sanitaire et Médico-Social ?

En lien avec les difficultés du secteur : baisse d'attractivité, manque de fidélisation, accidentologie et maladies professionnelles à la hausse, les établissements font face un fort absentéisme dont l'une des causes serait les conditions de réalisation du travail.

Pour améliorer le travail des professionnels du soin tout en **assurant la préservation de la qualité des services rendus aux personnes âgées ou en situation de handicap**, le réseau prévention propose la mise en œuvre du dispositif de formation « prap 2S » afin de rendre chaque professionnel acteur de sa propre prévention.

De par sa dénomination de formation-« action », le dispositif permet d'accompagner les structures et les établissements dans la montée en compétences des équipes et le management de la santé et de la sécurité au travail.

Objectif affiché : améliorer la qualité de vie au travail tout en préservant la qualité de vie des personnes aidées.